



Programme mixte des réfugiés recommandés par un bureau des visas (RDBV) : Les positions du CCR, février 2018

Objectifs

Le CCR soutient le programme RDBV dans la mesure où il répond aux objectifs suivants :

1. Accroître le nombre de réfugiés réinstallés.
2. Accroître le nombre de réfugiés réinstallés au Canada qui sont identifiés par le HCR comme ayant besoin de réinstallation.
3. Accroître le nombre de parrains privés/collectifs au Canada et développer une culture du parrainage privé/collectif (c'est-à-dire les RDBV sont financés par des personnes qui ne connaissent pas forcément de réfugié à parrainer ce qui permet un plus large engagement dans le parrainage privé/collectif par la société civile).
4. Accroître le nombre de communautés moins grandes à travers le Canada dans lesquelles les réfugiés s'installent, étant donné que dans ces communautés il peut y avoir moins de personnes avec un passé de réfugié et moins de diversité. Il se peut que la communauté ne reçoive pas des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et que personne ne puisse proposer des réfugiés pour un parrainage nominatif.

Jumeler les personnes à être réinstallées et les parrains

La réussite future du programme des RDBV dépendra de la gestion du défi qui consiste à jumeler les personnes à être réinstallées et les parrains, tant en nombre de dossiers recommandés que de types de dossiers (prenant en compte les capacités du parrain).

Le nombre de personnes recommandées dépend des objectifs canadiens d'immigration, des réalités du HCR et des priorités du programme d'immigration canadien et de ses capacités. Le nombre de parrains disponibles dépend des niveaux fluctuants d'intérêt de l'opinion publique (ex. : de nombreux parrains se sont proposés pendant et peu après le regain d'intérêt autour du parrainage de réfugiés syriens), de la promotion du programme (il n'est pas bien connu) et des perceptions de l'accessibilité du programme (des dossiers admissibles peuvent ne pas être disponibles au parrainage).

Même quand il y a un nombre similaire de dossiers RDBV et de parrains potentiels, il est possible de ne pas pouvoir jumeler les dossiers recommandés à des parrains. Ce problème peut arriver par exemple quand les dossiers sont dirigés vers une communauté spécifique (comme c'est le cas actuellement). Un décalage peut également arriver quand les dossiers sont particulièrement complexes et contraignants alors que les parrains parrainent pour la première fois. Étant donné que le HCR recommande les réfugiés les plus vulnérables, la réalité peut souvent être qu'il est difficile d'identifier des dossiers recommandés du HCR qui sont bien adaptés aux capacités des nouveaux parrains (objectif 3) ou de plus petites communautés (objectif 4).

Quand un nombre insuffisant de parrains est disponible, la réinstallation de réfugiés est retardée, IRCC peut devoir faire du travail supplémentaire pour les réinstaller comme RPG et des places dans le plan d'immigration peuvent être perdues.

Quand des parrains ne peuvent pas trouver de réfugiés à parrainer, ils perdent leur motivation et l'intérêt de l'opinion publique dans la promotion du programme décline.

Notons également l'importance d'une bonne information au sujet des besoins des dossiers recommandés, dans le but d'éviter d'envoyer des individus dans de plus petites communautés où leurs besoins spécifiques ne pourront être correctement satisfaits.

Additionnalité

Par principe et comme une incitation forte, les parrains privés doivent avoir la certitude qu'en participant dans le programme RDBV un plus grand nombre de réfugiés seront réinstallés (objectifs 1 et 2). C'est particulièrement important étant donné les débuts malheureux de l'actuel programme RDBV : c'était une mesure explicitement introduite pour convertir les RPG en RDBV.¹

Afin d'assurer le respect du principe d'additionnalité :

- Le gouvernement devrait considérablement augmenter les cibles du RPG. Le CCR appelle à 20 000 RPG par an.
- Le programme des RDBV devrait compter au maximum pour ½ du RPG si l'on comptabilise l'engagement total du gouvernement.
- Il faut considérer l'introduction d'un mécanisme qui permet aux parrains, s'ils le veulent, de couvrir les coûts totaux (ex. : les *réfugiés recommandés par le bureau des visas* plutôt que les RDBV), ce qui conduirait à une augmentation proportionnelle du nombre des réfugiés réinstallés à travers d'autres programmes (ex. : plus de RDBV ou de RPG).
- Un mécanisme est nécessaire afin de répondre aux dossiers qui n'ont pas pu être jumelés à la fin de l'année. Les réfugiés ne devraient pas être laissés pour compte ni les places dans les objectifs d'immigration laissées inutilisées.

Les réfugiés recommandés par le bureau des visas versus les RDBV

Pour de nombreux parrains, la contribution financière pour les dossiers de RDBV qui proviennent du gouvernement à travers le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) est importante. Cependant, ce n'est pas toujours le cas. Là où les parrains peuvent réunir le montant total des fonds pour le parrainage, ils devraient être capables de parrainer le dossier comme un « réfugié recommandé par le bureau des visas » sans que le réfugié reçoive les fonds du PAR. Il devrait y avoir un mécanisme pour s'assurer que l'argent que le gouvernement

¹ « CIC prévoit d'augmenter de 1 000 annuellement le nombre de RPSP [réfugiés parrainés par le secteur privé] à réinstaller **en échange de la réduction équivalente du nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement** ». (Rapport ministériel sur le rendement, pour la période se terminant le 31 mars 2012)

épargne soit utilisé pour accroître le nombre de réfugiés réinstallés à travers le RPG et/ou les programmes de RDBV.

Questions d'équité

Le CCR tient à ce que le principe d'équité soit respecté dans la réponse aux réfugiés ayant besoin de réinstallation. Alors qu'il peut être utile de manière opérationnelle et pour la promotion de parfois mettre l'accent sur une certaine population, le programme devrait être ouvert à tous les réfugiés recommandés par le HCR.

L'utilisation du RDBV pour promouvoir une réponse à certaines populations est également problématique dans le contexte de ces dernières années de politisation de prise de décision au sujet des réfugiés à réinstaller, y compris l'introduction de "Priorités ministérielles". L'inquiétude est que le RDBV a dans le passé été utilisé dans le but de transformer le parrainage en un programme consacré à réinstaller des populations privilégiées par le ministre.

Irrégularité dans les taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR)

Le fait que les RDBV ne reçoivent pas les mêmes taux que les RPG est déconcertant et injuste.

Problèmes de motivation

Le programme a besoin d'être conçu et mis en œuvre d'une manière qui prend en compte ce qui motive les parrains (ex : la connaissance qu'ils apportent une réponse aux plus vulnérables, l'additionnalité, ...) et ce qui démotive les parrains (ex. : manque de cas pertinents à parrainer). Le succès de la promotion dépend du fait que les problèmes de motivation ne sont pas pris en compte.

Promotion

La promotion active du programme est nécessaire afin de le faire connaître plus largement et de rejoindre de potentiels parrains. Ce n'est pas réaliste de s'attendre à ce que les parrains s'occupent tous seuls de la promotion du programme. De nombreux parrains travaillent déjà à la limite de leurs capacités.

Capacité des Signataires d'entente de parrainage (SEP)

Actuellement, le programme RDBV repose lourdement sur les SEP qui travaillent dans la plupart des cas avec des ressources très restreintes, bien souvent dirigés entièrement par des bénévoles. Il faut réfléchir aux capacités des SEP, non seulement en ce qui concerne la promotion, mais aussi par rapport au travail de guider et de superviser les parrains. C'est particulièrement le cas dans un contexte d'exigences toujours croissantes de la part d'IRCC, spécialement dans le domaine de la surveillance des SEP.

Le Québec

Nous voudrions voir le programme officiellement et régulièrement disponible au Québec.

